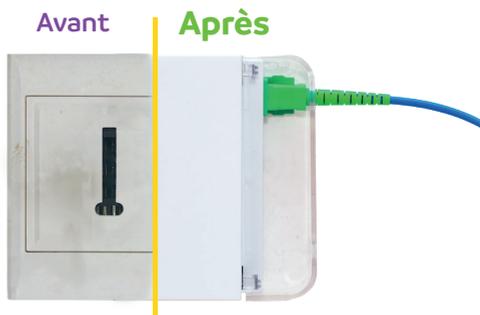


# L'ADSL prend sa retraite, la fibre prend la relève

Les services téléphonique et internet du réseau historique vont s'arrêter progressivement.  
Pour cela, **votre Département** a construit le réseau nouvelle génération.

**Même si vous n'utilisez que le téléphone, vous êtes concernés.**

Les particuliers qui ne souhaitent pas s'abonner à internet peuvent conserver une offre téléphonique seule sur le réseau fibre optique, tout en gardant leur numéro. Des offres sont disponibles chez certains opérateurs.



Changer de technologie c'est aussi l'occasion de souscrire à une offre TV par la fibre et ainsi pouvoir revoir vos émissions préférées gratuitement quand vous le désirez.

## COMMENT SE RACCORDER À LA FIBRE ?

1. Si vous ne bénéficiez pas encore de service internet, veuillez contacter votre opérateur ou rendez-vous sur le site : [www.bfcfibre.fr](http://www.bfcfibre.fr) afin de tester votre éligibilité à la fibre.
2. Contactez l'un des opérateurs présents sur le réseau pour souscrire à un abonnement fibre.
3. **Un rendez-vous sera proposé par votre opérateur pour installer une prise terminale optique (PTO) dans votre logement afin d'être raccordé au réseau fibre.**

## QUELS SONT LES OPÉRATEURS COMMERCIAUX PRÉSENTS\* SUR LE RÉSEAU ?



3106

free

1044



3900



1023

Vérifiez auprès de votre fournisseur la compatibilité avec la fibre de vos équipements alarme et assistance. Les équipements récents sont en général compatibles.

Retrouvez tous les opérateurs commerciaux sur : [www.bfcfibre.fr](http://www.bfcfibre.fr)

\*proposant une offre FTTH passive

